



Reprise d'activité

Par Vanessaaa

Bonjour,

Je viens de signer un CDD de 6 mois, j'ai donc informé ce changement de situation à pôle emploi. Avant ça j'étais indemnisé tous les mois par pôle emploi et apparemment il me reste 266 jours.

Si à la fin de mon CDD je me réinscrit à pôle emploi, est ce que je vais pouvoir continuer à percevoir les 266 jours restants + le rechargement du nouveau CDD à la suite ?

Merci

Par AGeorges

Bonsoir Vanessa,

Oui. Il y a toutefois une limite temporelle (bien supérieure à six mois).

Le sujet est la "déchéance des droits".

Vous trouverez facilement des détails en utilisant ce terme.